

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTERENDUSOMMAIRE

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil treize, le 5 juillet à 20 heures,
En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 10	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
<b>Date de Convocation</b> 21/06/2013	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Yves SULTAN, Roland BARBIER, Emmanuel VUAGNAT, David GIRARD, Mmes Fatima GIL, Valérie ZERBIB, Mr Laurent BELLOY.
<b>Date d'affichage</b> 12/07/2013	<b><u>Excusés</u></b> : Mme Anne PAULET-PELTIER, Mr Franck ROYER, Melle Joyce PACARY.
	<b><u>Absente excusée</u></b> : Mme Emmanuelle BOURDON ayant donné pouvoir à Mr le Maire.
	<b><u>Absents</u></b> : Mme Amélie BEQUIGNON, Mr Jean-Pierre PALAZO.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mr David GIRARD

### Arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marchémoret

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme a été réalisé, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet du P.LU.

Après l'exposé de Monsieur Xavier FRANCOIS, chargé d'urbanisme, Monsieur le Maire propose d'arrêter le projet de révision du PLU.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### Echange et cession Mairie/Giordano/Thouvenin

Un plan d'échange a été établi par le Cabinet Yves DURIS MAUGER, géomètre expert pour la cession et l'échange de parcelles entre la Mairie, Mr et Mme GIORDANO, Mr THOUVENIN et Melle LUCAS.

Ces accords permettent une répartition plus judicieuse des parcelles entre chaque propriétaire.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la cession des parcelles appartenant à la commune aux propriétaires concernés moyennant un prix fixé à 2,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **EDF : Remboursement d'un trop perçu – Autorisation d'encaissement**

Une erreur technique dans le Tableau Général Basse Tension a engendré un calcul anormalement élevé des consommations électriques du groupe scolaire.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le remboursement des factures émises à tort pour un montant de 17 097.66 Euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.